DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

Impôt sur les revenus de 2019 Avis d'impôt établi en 2020

Liberté Égalité Fraternité

Vos références

Numéro fiscal

Déclarant 1 (C) : 04 78 298 799 244 Déclarant 2 (C) : 06 82 644 288 410

Adresse d'imposition au 01/01/2020 :

39B RUE DE BEZONS 92000 NANTERRE

Numéro FIP: 921 35 78 7495048789 3

Référence de l'avis :20 92 0256751 96Numéro de rôle :016Date d'établissement :22/07/2020Date de mise en recouvrement :31/07/2020

Vos contacts

Par messagerie sécurisée

dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr

Par téléphone

au 0 809 401 401 * du lundi au vendredi, de 8h30 à 19h

₽ Sur place

auprès de votre centre des finances publiques (horaires sur impots.gouv.fr, rubrique « Contact »)

SIP NANTERRE-RUEIL SAID NANTERRE 235 AV GEORGES CLEMENCEAU 92756 NANTERRE CEDEX

* (service gratuit + coût de l'appel)

M BEAU JEROME
OU MME HUMBLOT ANNE LAURE
39B RUE DE BEZONS
92000 NANTERRE

Somme qu'il vous reste à payer

134,00 €

Cette somme sera prélevée le 25 septembre 2020.

Compte qui sera débité : FR76 3000 3041 000X XXXX XXX3 204

Identifiant de la banque : SOGEFRPP

Nom du créancier : DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES Référence Unique du Mandat : FR46ZZZ0050020D78B9H799618PAS2A20

La date du prélèvement se substitue à la date limite de paiement fixée au 15/09/2020.

Revenu fiscal de référence : 81 169 Nombre de parts : 2,50

Plus de détails dans la (les) page(s) suivante(s).

Le prélèvement à la source a débuté le 1^{er} janvier 2019.

Cet avis fait suite à la déclaration, en 2020, de vos revenus 2019. Le montant porté sur cet avis prend en compte les prélèvements et retenues à la source qui ont pu être réalisés en 2019.

Pour retrouver toutes les informations relatives à votre prélèvement à la source (taux, options...), rendez-vous sur le service «Gérer mon prélèvement à la source» accessible dans votre espace particulier sur impots.gouv.fr.

92025

Avis d'impôt établi en 2020

Impôt sur les revenus de 2019

N° fiscal : 04 78 298 799 244 Feuillet n° : 1 / 2

Déclarant 1 - Nom de naissance : BEAU Déclarant 2 - Nom de naissance : HUMBLOT



s	situation du foyer	cas particulier	enfants majeurs célibataires	enfants mariés	personnes recueillies handicapées
	0				
	RÉSIDENCE EXCLUSIVE		RÉSIDENCE ALTERNÉE		NOMBRE
	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	enfants mineurs ou handicapés	dont enfants handicapés	DE PARTS
	1				2,50

		i	İ	
Détail des revenus	Déclar. 1	Déclar, 2		Total
Salaires	63450	22482		Total
Autres revenus imposables	00 100	4256		
Total des salaires et assimilés ²	63450	26738		
Déduction 10% ou frais réels	- 6345	- 2674		
Salaires, pensions, rentes nets	57105	24064		81169
Revenu brut global				81169
Revenu imposable				81169
Impôt sur les revenus soumis au barème 14				* 11072
Impôt total avant crédits d'impôt			11072	
CREDITS D'IMPOT, IMPUTATIONS	Montant déclaré		Montant retenu	
Frais de garde des jeunes enfants	4402		2300	
Montant du crédit d'impôt calculé				- 1150
IMPOT NET				
Total de l'impêt our le revenu net				9922
Total de l'impôt sur le revenu net				9922
CALCUL DU SOLDE DE VOTRE IMPOT POUR 20	 119 :			
IMPOT SUR LE REVENU				
Impôt sur le revenu 2019 dû 53:				9922
Retenue à la source prélevée en 2019 par vos verse	eurs de revenus	:		- 9788
Solde d'impôt sur les revenus 2019 :				134
TOTAL DE VOTRE IMPOSITION NETTE RESTAN	T A PAYER			134
INFORMATIONS COMPLEMENTAIRES Revenu fiscal de référence 25				81169
PLAFOND EPARGNE RETRAITE				
Le plafond disponible pour la déduction des				
cotisations versées en 2020, pour la				
déclaration des revenus à souscrire en 2021 est de				
assistation doe revenue à souscille dit 2021 est de	•	Déclar. 1	Déclar, 2	Enfant(1)
			500iai. 2	α(1)
Suite en page suivante >>>				
, ,				

Si vous souhaitez contester le montant de votre impôt, vous pouvez effectuer une réclamation sur votre messagerie sécurisée sur impots.gouv.fr ou par courrier adressé à votre centre des finances publiques avant le 31 décembre 2022 (dans les conditions prévues aux articles R* 190-1 et R* 196-1 du livre des procédures fiscales). Si l'impôt fait suite à une procédure de reprise ou de rectification, vous pouvez le contester dans le délai, s'il est plus favorable, dont dispose l'administration pour adresser sa proposition de rectification (article R* 196-3 du livre des procédures fiscales). Ce délai expire, sauf exception, le 31 décembre de la 3° année suivant celle au cours de laquelle est intervenue la proposition de rectification.

Avis d'impôt établi en 2020 N° fiscal : 04 78 298 799 244

Impôt sur les revenus de 2019

° fiscal : 04 78 298 799 244	Feuillet n° :	2/2

>>> Suite de votre avis	20155	15562	4475
Plafond total de 2018		15562	4.475
	5540		11758
Plafond non utilisé pour les revenus de 2017 Plafond non utilisé pour les revenus de 2018 Plafond non utilisé pour les revenus de 2019 Plafond calculé sur les revenus de 2019	5510 + 4710 + 5545 + 5711	3862 + 3923 + 3973 + 4052	386: + 392: + 397: + 405:
Plafond pour les cotisations versées en 2020	= 21476	= 15810	= 1581
PRELEVEMENT A LA SOURCE 2020			
Retrouvez l'ensemble de vos informations et vos éventuelles options sur impots.gouv.fr/votre espace particulier/gérer mon prélèvement à la source ou en appelant le 0809 401 401			